

FORUM MONDIAL SUR  
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE  
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

État d'avancement de la mise en œuvre  
de la stratégie 2021 visant à libérer le  
potentiel de l'échange automatique de  
renseignements pour les pays en  
développement

Rapport à l'intention des ministres des finances et des  
gouverneurs des banques centrales du G20

juillet 2023

# **État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement**

Rapport à l'intention des ministres des Finances et des  
gouverneurs de banque centrale du G20

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Le rapport a été préparé pour publication par le Secrétariat du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

#### Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne.

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

#### **Veillez citer ce rapport comme suit :**

OCDE (2023), *État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/etat-d-avancement-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-visant-a-liberer-le-potentiel-de-l-echange-automatique-de-renseignements-pour-les-pays-en-developpement.pdf>.

**Crédits photos :** OCDE avec illustration de la couverture par Renaud Madignier.

OCDE 2023

---

L'utilisation de cette œuvre, qu'elle soit numérique ou imprimée, est régie par les conditions générales qui se trouvent à l'adresse suivante : [www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/](http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/).

---

# Table des matières

Abréviations et acronymes	5
Résumé	6
1 Introduction	8
2 Une stratégie globale pour un impact maximal	10
3 Un puissant levier de mobilisation des ressources nationales pour les pays en développement	12
4 Une nette augmentation de l'engagement des juridictions en développement à échanger automatiquement à une date définie	15
Une accélération du rythme des engagements des pays en développement	15
Aider les membres en développement non engagés à définir une date pour commencer l'EAR	18
Un équilibre positif entre la date définie pour le premier échange et les activités de renforcement des capacités	19
5 Progrès importants dans la mise en œuvre des éléments essentiels de la Norme par les juridictions en développement	21
Un cadre juridique international et national généralement en place	21
Cadre juridique international	21
Cadre juridique national	22
Mise en œuvre réussie des garanties de confidentialité et de protection des données	23
Progrès dans la mise en œuvre du cadre administratif et des systèmes informatiques pour les échanges	26
Portail d'EAR	26
Système de transmission commun	26
Conformité administrative	26
Développer le soutien au renforcement des capacités pour une utilisation efficace des renseignements sur les comptes financiers reçus automatiquement	27

6 Conclusion	29
Annex A. État des engagements relatifs à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR)	30
Annex B. Outils de renforcement des capacités du Forum mondial , 2020-2023	32
Annex C. Donateurs du programme de renforcement des capacités du Forum mondial	35

# Abréviations et acronymes

CbCR	Déclaration pays par pays ( <i>Country-by-Country Reporting</i> )
Données de la NCD	Données fournies par le biais de la Norme Commune de Déclaration
EAR	Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers
FFI	Flux financiers illicites
Forum mondial	Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
G20	Groupe des Vingt
GSI	Gestion de la sécurité de l'information
MAAC	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale
NCD	Norme Commune de Déclaration
NCD-AMAC	Accord multilatéral entre Autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers
Norme	Norme pour l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
STC	Système de transmission commun
Stratégie	Stratégie visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement

# Résumé

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) est un organisme multilatéral chargé de veiller à ce que les juridictions du monde entier adhèrent à la norme de transparence et d'échange de renseignements sur demande et à la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR) et les mettent effectivement en œuvre. En 2014, tous les membres du Forum mondial ont adopté la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (la Norme)<sup>1</sup> qui, près d'une décennie plus tard, s'est avérée être l'un des outils les plus puissants pour lutter contre l'évasion fiscale et dissuader le non-respect de la loi. Pour garantir que les juridictions en développement participent effectivement à l'EAR, le Secrétariat du Forum mondial a mis au point un programme de renforcement des capacités qui a évolué au fil du temps afin d'obtenir des résultats positifs tout en exploitant les enseignements tirés du passé pour s'améliorer en permanence. Le Secrétariat a lancé une stratégie innovante en 2021 pour libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement (la Stratégie), mettant sur papier une approche renouvelée expérimentée avec succès depuis 2020.

À la demande de la Présidence indienne du G20<sup>2</sup>, le présent rapport du Secrétariat du Forum mondial fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne la participation des juridictions en développement à l'EAR dans le cadre de la stratégie, en s'appuyant sur le vaste programme de renforcement des capacités et sur les activités de sensibilisation entreprises.

L'EAR a permis de réaliser des progrès impressionnants dans la mobilisation des ressources nationales et dans la lutte mondiale contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites. Les juridictions en développement participant à l'EAR ont largement bénéficié de la mise en œuvre de la norme, ayant identifié plus de 36 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) entre 2014 et 2022. Les juridictions en développement engagées dans l'EAR ont également été les destinataires nets de renseignements massifs sur les comptes financiers à l'étranger de leurs contribuables. En 2022, elles ont ainsi reçu des renseignements sur plus de 33 millions de comptes financiers, correspondant à près de 2 900 milliards EUR d'actifs, et ont envoyé des renseignements sur plus de 16 millions de comptes financiers représentant 460 milliards EUR d'actifs. Cela représente 27 % du nombre total de comptes financiers reçus, et plus de deux fois plus que ce qu'elles ont fourni.

La majorité des juridictions en développement qui sont membres du Forum mondial mettent actuellement en œuvre la norme : 48 membres en développement se sont engagés à lancer l'EAR à une date déterminée, ce qui représente 39 % des 123 juridictions engagées et plus de 52 % des 92 membres en développement du Forum mondial. La participation des juridictions en développement qui ne sont pas des pays du G20 et qui n'hébergent pas de centre financier est en augmentation et a atteint 44 % des 48 pays

---

<sup>1</sup> OECD (2017), *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, Seconde édition*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264268050-fr>.

<sup>2</sup> Résumé et document final du président du G20. Première réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, Bengaluru, 24-25 février 2023, paragraphe 14, disponible en anglais sur [https://www.g20.org/content/dam/gtwenty/gtwenty\\_new/document/1st%20FMCBG%20Chair%20Summary.pdf](https://www.g20.org/content/dam/gtwenty/gtwenty_new/document/1st%20FMCBG%20Chair%20Summary.pdf).

en développement qui se sont engagés à commencer l'EAR à une date spécifique. Il en va de même pour les juridictions en développement disposant de ressources et de capacités moindres, qui représentent aujourd'hui 31 % des juridictions en développement s'étant engagées à respecter une date de démarrage. En outre, 11 autres juridictions en développement reçoivent une assistance technique avant de décider et d'annoncer le début de l'EAR.

Les juridictions en développement qui s'étaient engagées à lancer l'EAR d'ici 2022 ont généralement respecté leur engagement. Dans les cas où un report de la date du premier échange a été demandé, il a été limité à un ou deux ans dans 90 % des cas. En outre, les premiers résultats du processus d'examen par les pairs sur l'EAR montrent que le cadre juridique mis en place par les juridictions en développement est généralement satisfaisant.

Ces résultats montrent que, dans l'ensemble, la mise en œuvre de la stratégie porte ses fruits là où il existe un engagement fort aux niveaux politique et technique. Compte tenu de l'intérêt croissant des juridictions en développement pour la mise en œuvre de la Norme et de la déclaration pays par pays, en particulier les juridictions à faibles ressources, le programme de renforcement des capacités doit être encore renforcé par des ressources supplémentaires pour répondre à la demande croissante. Il s'agit notamment de fournir une assistance technique intensive pour s'assurer que les juridictions en développement ont un niveau approprié de confidentialité et de protection des données, y compris en matière de gestion de la sécurité de l'information, qui est une attente essentielle des partenaires de l'EAR. Un autre domaine dans lequel un soutien technique pourrait être approfondi est l'utilisation effective des renseignements sur les comptes financiers reçus automatiquement, qui reste un défi pour de nombreuses juridictions, y compris les juridictions en développement. Un soutien proactif sera également nécessaire pour s'assurer que les juridictions en développement s'adaptent à l'évolution de la Norme.

La mise en œuvre réussie de la Norme par les juridictions en développement envoie un signal positif aux autres et dissipe le mythe selon lequel la coopération fiscale par le biais de l'EAR leur est inaccessible. Conscients des avantages de la Norme et rassurés par le soutien complet apporté par le Secrétariat du Forum mondial, de plus en plus de pays en développement prennent des mesures en vue de sa mise en œuvre.

S'appuyant sur sa stratégie et avec le soutien financier renouvelé de ses partenaires donateurs, le Secrétariat du Forum mondial continuera à offrir son expertise et son savoir-faire uniques pour libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement.



# 1 Introduction

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) vise à lutter contre l'évasion fiscale internationale et à promouvoir le respect des obligations fiscales en renforçant la transparence fiscale mondiale, la coopération internationale et l'échange de renseignements.

Le Forum mondial remplit sa mission par le suivi et l'examen par les pairs des juridictions membres, ainsi que par des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation visant à soutenir la mise en œuvre par les juridictions de ses deux normes : la Norme pour la transparence et l'échange de renseignements sur demande et la Norme pour l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (la Norme), également connue sous le nom de Norme commune de déclaration (NCD).

La Norme, élaborée en 2014 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec les pays du G20, est un outil de conformité fiscale très puissant qui permet aux administrations fiscales d'avoir une visibilité sur les comptes financiers étrangers de leurs résidents, même en l'absence d'enquête fiscale préalable ou de soupçon. Le Forum mondial a donc mis en place un processus visant à promouvoir sa mise en œuvre à l'échelle mondiale par le biais d'engagements collectifs dans des délais convenus.

Les membres du Forum mondial, à l'exception des membres en développement<sup>3</sup> qui n'abritent pas de centre financier, ont été invités à s'engager à mettre en œuvre la Norme en septembre 2017 ou 2018. Un groupe de 100 juridictions s'est ainsi engagé à échanger des renseignements en 2017 ou 2018, dont 28 économies en développement.

Les membres en développement qui n'accueillent pas de centre financier n'ont pas été invités à s'engager à respecter l'échéance de 2018, compte tenu du moindre risque qu'ils représentent pour l'égalité des conditions de concurrence et de la nécessité de prévoir une période de mise en œuvre plus longue pour permettre le renforcement des capacités. Ils se sont donc engagés à mettre en œuvre la Norme dans un délai raisonnable, déterminé avec le soutien technique du secrétariat du Forum mondial. Toutefois, quatre pays en développement se sont volontairement engagés à mettre en œuvre la Norme en 2018.

Afin de garantir la mise en œuvre effective de la Norme par les juridictions en développement, mais aussi d'accroître la participation de ces juridictions à l'échange automatique de renseignements de manière plus générale (par exemple, la déclaration pays par pays (CbCR)), le Forum mondial a progressivement mis en place, depuis 2014, un programme de renforcement des capacités spécifique qui a évolué au fil du



<sup>3</sup> Telle que définie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour sa liste de pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement (<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>).

temps. Tout d'abord, une feuille de route pour la participation des pays en développement à l'EAR<sup>4</sup> a été établie en 2014 pour aider les juridictions en développement engagées à respecter leur engagement de commencer leurs premiers échanges en 2018. Ensuite, en 2017, alors que les premiers échanges dans le cadre de la norme ont commencé, le Forum mondial a publié un plan d'action pour la participation des pays en développement à l'EAR<sup>5</sup>, qui a aidé de nombreuses juridictions en développement qui s'étaient engagées à respecter une date spécifique au cours des années précédentes à commencer les échanges à temps, grâce à une assistance technique sur la législation nécessaire, les accords internationaux, les systèmes informatiques et les exigences en matière de confidentialité.

En 2021, le Secrétariat du Forum mondial a publié une nouvelle stratégie visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement<sup>6</sup> (la Stratégie). Dans le but de maximiser l'impact de l'EAR pour les juridictions en développement, la Stratégie a mis sur papier une approche renouvelée expérimentée avec succès lors de la pandémie de COVID-19 en tenant compte des leçons tirées du passé.

Dans ce contexte, la Présidence indienne du G20 a demandé au Forum mondial de faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie, y compris sur les efforts déployés pour encourager les pays en développement à adopter le cadre de l'EAR dans le cadre de la NCD<sup>7</sup>.

Ce rapport présente un résumé de la stratégie du Secrétariat du Forum mondial, fait le point sur les progrès accomplis dans la participation des juridictions en développement à l'EAR, et fournit ensuite des détails sur les avancées réalisées dans la mise en œuvre des éléments clés de la Norme.

---

<sup>4</sup> OCDE (2014), *Échange automatique de renseignements : Feuille de route relative à la participation des pays en développement*, <https://www.oecd.org/fr/ctp/echange-de-renseignements-fiscaux/DWG-roadmap-french.pdf>.

<sup>5</sup> OCDE (2017), *Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements*, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/plan-action-aeoi-pays-en-developpement.pdf>.

<sup>6</sup> OCDE (2021), *Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement, Stratégie 2021*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/strategie-ear-pays-en-developpement.pdf>.

<sup>7</sup> Résumé et document final du président du G20. Première réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, Bengaluru, 24-25 février 2023, paragraphe 14, disponible en anglais sur [https://www.g20.org/content/dam/gtwenty/gtwenty\\_new/document/1st%20FMCBG%20Chair%20Summary.pdf](https://www.g20.org/content/dam/gtwenty/gtwenty_new/document/1st%20FMCBG%20Chair%20Summary.pdf).

## 2 Une stratégie globale pour un impact maximal

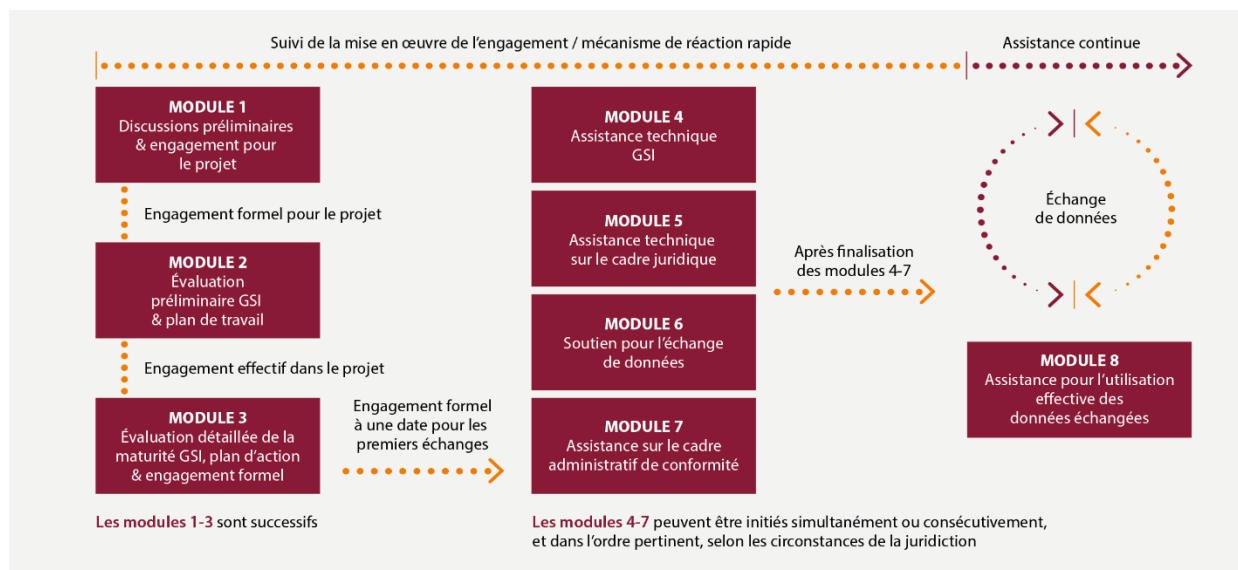
La stratégie de renforcement des capacités du Forum mondial visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les pays en développement est basée sur les principes clés suivants, qui ont été décrits dans la stratégie plus large de renforcement des capacités du Forum mondial de 2020.<sup>8</sup>

- En plus de répondre aux demandes d'assistance technique pour la mise en œuvre de l'EAR, le Secrétariat identifie et approche de manière proactive les juridictions qui semblent mûres pour une mise en œuvre à moyen terme de la Norme (et également des déclarations pays par pays).
- Un engagement politique éclairé en faveur du projet de renforcement des capacités, de ses étapes et de ses objectifs, est toujours recherché de la part de la juridiction assistée.
- Le renforcement des capacités s'articule toujours autour d'une évaluation préliminaire de la maturité des dispositifs de gestion de la sécurité de l'information (GSI) dans la juridiction assistée, qui sert de base à l'élaboration d'un plan d'action solide et réaliste pour la mise en œuvre de tous les éléments de l'EAR.
- Le programme de renforcement des capacités est mis en œuvre selon une approche modulaire, qui vise à obtenir des progrès concrets en divisant les programmes d'assistance technique en plusieurs modules cohérents et logiques, avec des objectifs spécifiques à atteindre pour passer d'un module à l'autre (voir Graphique 1).
- Le programme de renforcement des capacités de l'EAR est complet et couvre tous les éléments constitutifs de la mise en œuvre de la Norme. Afin d'accroître la sensibilisation et les connaissances et de faciliter le travail d'assistance technique, le programme comprend également des outils de connaissance (boîtes à outils, conseils, cours d'apprentissage en ligne), des modules de formation et d'autres moyens novateurs de renforcer les capacités (voir Annexe B).

---

<sup>8</sup> OCDE (2020), *Renforcement des capacités : Nouvelle stratégie pour un effet maximal*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/strategie-renforcement-des-capacites.pdf>.

## Graphique 1. L'approche modulaire



# 3 Un puissant levier de mobilisation des ressources nationales pour les pays en développement

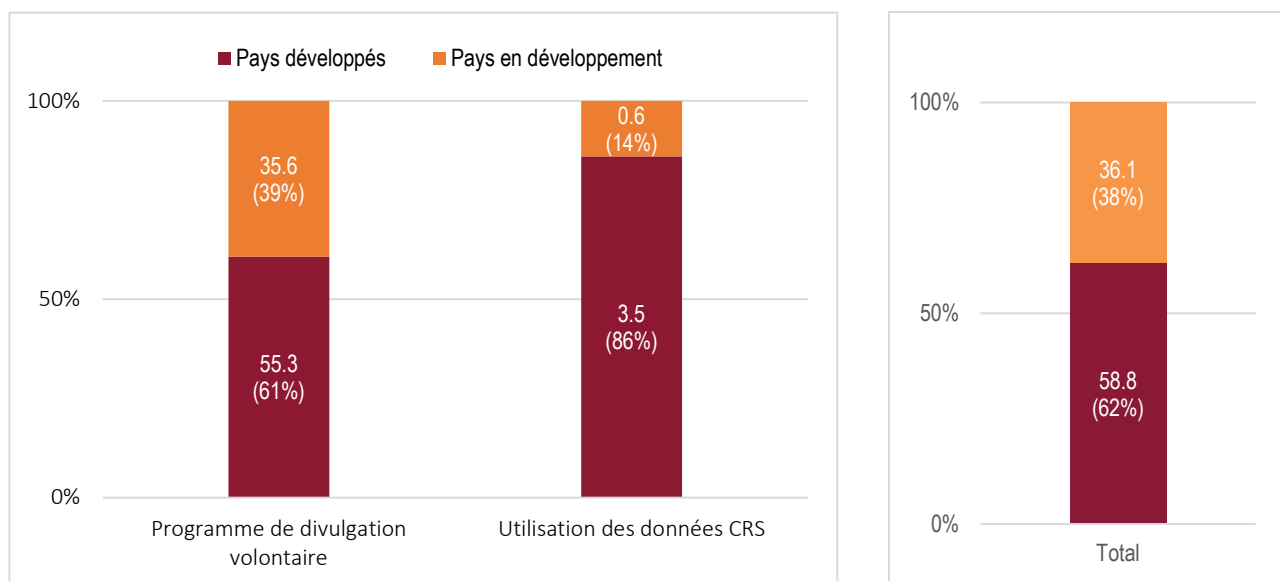
L'EAR est aujourd'hui l'un des outils les plus puissants pour le respect des obligations fiscales, la lutte contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites (FFI), et la mobilisation des ressources nationales pour les juridictions en développement. **Les juridictions en développement bénéficient grandement de la mise en œuvre de la Norme. Elles ont ainsi identifié plus de 36 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) entre 2014 et 2022** (voir Graphique 2). Cela représente 38 % des presque 95 milliards EUR identifiés au niveau mondial, alors que ces juridictions représentent moins de 32 % des juridictions qui échangent, et que nombre d'entre elles n'ont commencé leurs premiers échanges que récemment. Le montant indiqué est une estimation prudente car toutes les juridictions qui mettent en œuvre l'EAR ne mesurent pas les recettes supplémentaires identifiées grâce à l'EAR, ou ne fournissent pas de données.

La principale contribution pour les juridictions développées et en développement provient des programmes de divulgation volontaire<sup>9</sup> lancés dans le cadre de la mise en œuvre de l'EAR. L'utilisation des données reçues automatiquement a déjà permis de dégager près de 560 millions EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) pour les juridictions en développement. Bien que cela représente 14 % des plus de 4 milliards EUR identifiés au niveau mondial, 28 % des juridictions en développement ont reçu leurs premières données NCD seulement en 2021 ou 2022.

---

<sup>9</sup> Un programme de divulgation volontaire est une dernière opportunité offerte par une juridiction aux contribuables en infraction de se manifester et de régulariser leur situation fiscale dans des conditions favorables.

## Graphique 2. Recettes supplémentaires identifiées grâce à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers entre 2014 et 2022, en milliards EUR, et part relative des pays développés et des pays en développement



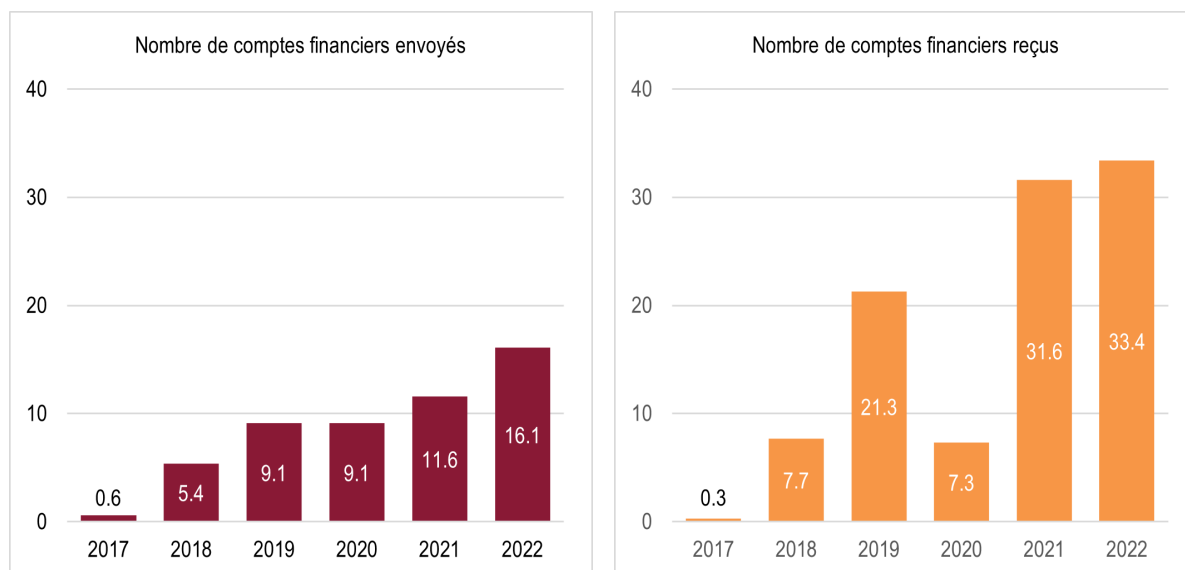
Note : Les graphiques indiquent le total des recettes supplémentaires identifiées grâce aux programmes de divulgation volontaire et à l'utilisation des données de la NCD entre 2014 et 2022, ainsi que le total des recettes supplémentaires identifiées par ces juridictions.

Source : Enquête du Forum mondial 2023.

**Bien que l'exploitation des données de la NCD en soit encore à ses débuts pour de nombreuses juridictions, les premiers résultats sont prometteurs, y compris pour les juridictions en développement, qui reçoivent de plus en plus de données et d'aide pour utiliser efficacement ces données afin de mobiliser des ressources nationales.**

Le nombre et la valeur des comptes financiers sur lesquels des renseignements sont échangés ont également considérablement augmenté depuis 2017, reflétant le nombre croissant de juridictions mettant en œuvre l'EAR (voir Graphique 3 et Graphique 4). De plus en plus de juridictions en développement participent à l'EAR, elles reçoivent donc une proportion croissante des données de la NCD : 27 % des comptes financiers reçus en 2022, soit plus de deux fois plus que ce qu'elles ont fourni. En particulier, les juridictions en développement ont reçu des renseignements sur plus de 33 millions de comptes financiers, correspondant à plus de 2 900 milliards EUR d'actifs, et ont envoyé des renseignements sur plus de 16 millions de comptes financiers, correspondant à plus de 460 milliards EUR en 2022.

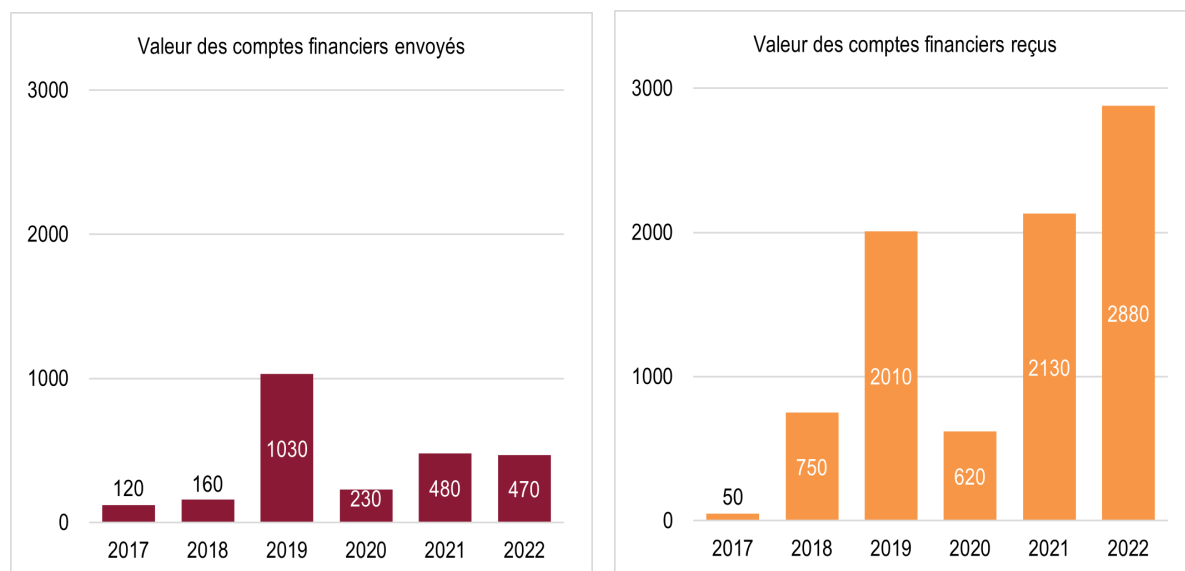
**Graphique 3. Nombre de comptes financiers sur lesquels des renseignements ont été envoyés et reçus par les juridictions en développement entre 2017 et 2022, en millions**



**Note 1 :** Toutes les juridictions du monde n'ayant pas participé à l'enquête, il existe des écarts entre le nombre de comptes financiers envoyés et le nombre de comptes financiers reçus. Le nombre de comptes financiers reçus peut par exemple inclure des renseignements sur des comptes financiers envoyés par une juridiction qui n'a pas répondu à l'enquête. Les graphiques montrent l'évolution du nombre de comptes financiers envoyés et reçus par les juridictions en développement entre 2017 et 2022. **Note 2 :** En 2020, toutes les juridictions n'ont pas été en mesure de fournir des données en raison de la pandémie de COVID-19.

Source : Enquête du Forum mondial 2023.

**Graphique 4. Valeur des comptes financiers sur lesquels des renseignements ont été envoyés et reçus par les juridictions en développement entre 2017 et 2022, en milliers de milliards EUR**



**Note 1 :** Comme toutes les juridictions du monde n'ont pas participé à l'enquête, il existe des écarts entre la valeur des comptes financiers envoyés et reçus (comme ci-dessus). Les graphiques montrent l'évolution de la valeur des comptes financiers envoyés et reçus par les pays en développement entre 2017 et 2022. **Note 2 :** En 2020, toutes les juridictions n'ont pas été en mesure de fournir des données en raison de la pandémie de COVID-19.

Source : Enquête du Forum mondial 2023.

# 4 Une nette augmentation de l'engagement des juridictions en développement à échanger automatiquement à une date définie

La croissance régulière des données échangées sur les comptes financiers a été soutenue par une augmentation sensible du nombre de juridictions en développement qui se sont engagées à procéder à un échange automatique à une date définie et qui ont ensuite respecté leur engagement. À son tour, l'accélération du rythme de ces engagements a été soutenue par une intensification des activités de renforcement des capacités du Forum mondial, dans le cadre de la Stratégie, afin d'aider les membres en développement qui n'ont pas pris d'engagement à définir une date appropriée pour leurs premiers échanges.

## Une accélération du rythme des engagements des pays en développement

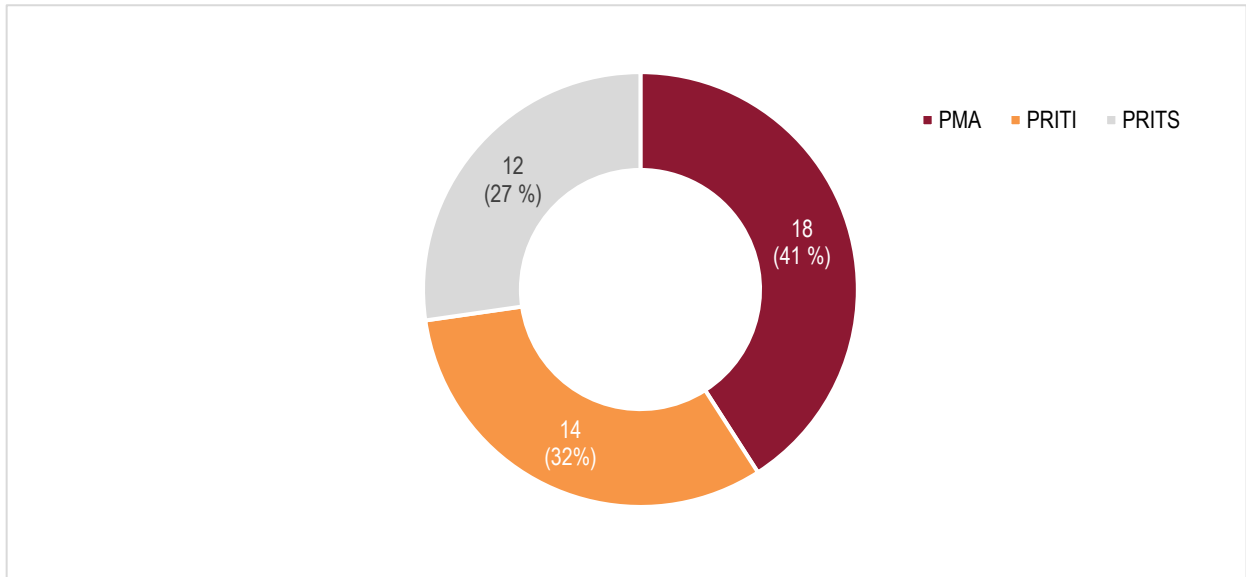
**La majorité des membres en développement sont en train de mettre en œuvre la Norme.** En mai 2023, 48 juridictions en développement se sont engagées à lancer l'EAR à une date définie. Elles représentent 39 % des 123 juridictions engagées et plus de 52 % des 92 membres en développement du Forum mondial.

Par conséquent, 44 membres en développement doivent encore définir une date de début appropriée. Parmi ces membres :

- 10 ont rejoint le Forum mondial récemment et donnent la priorité à la mise en œuvre de la norme sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande, qui constitue une base essentielle pour la mise en œuvre de l'EAR, avant de passer à la mise en œuvre de la Norme.
- 11 bénéficient d'une aide afin de définir la date de leurs premiers échanges automatiques (voir ci-dessus).

La plupart de ces juridictions ont des ressources et des capacités moindres (voir Graphique 5).

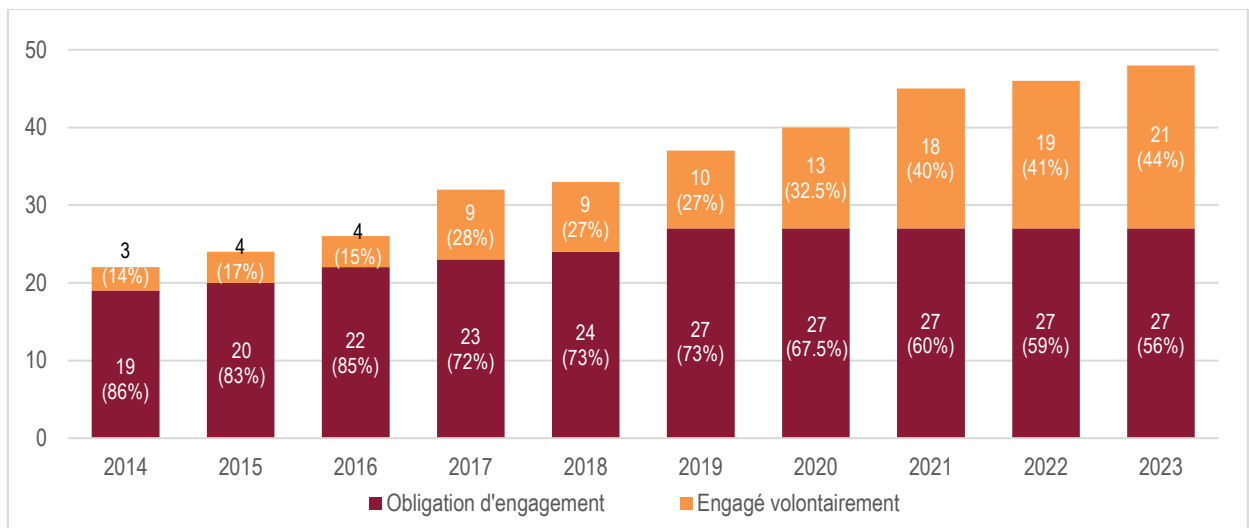


**Graphique 5. Membres en développement n'ayant pas encore adhéré à l'EAR (par catégorie)**

Note : Classification du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour sa liste de pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement (<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>) : Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et pays les moins avancés (PMA).

Source : Secrétariat du Forum mondial.

**La mise en œuvre de la stratégie et les activités de renforcement des capacités du Forum mondial qui la sous-tendent ont eu un impact important sur l'adoption de l'EAR par les pays membres en développement (voir Graphique 6).**

**Graphique 6. Nombre cumulé de membres en développement engagés dans l'EAR par année et nature de l'engagement**

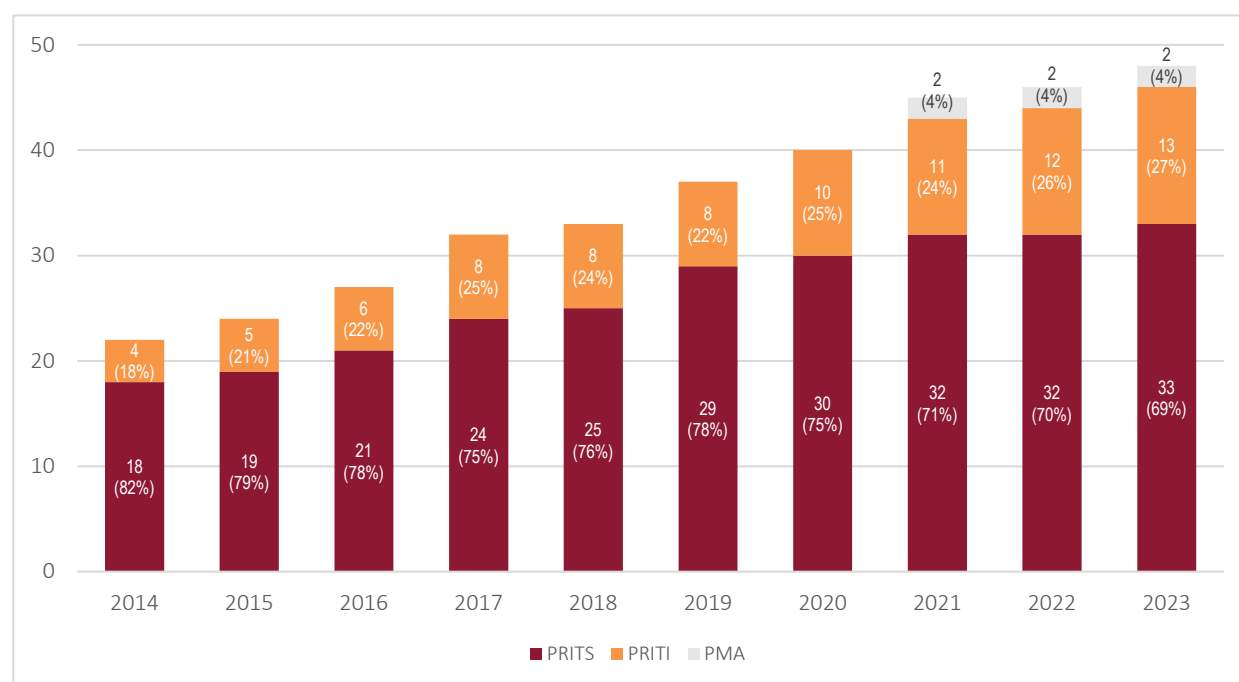
Note : Ce graphique montre l'évolution de l'engagement des juridictions en développement en faveur de l'EAR entre 2014 et 2023, en distinguant le nombre de juridictions tenues de s'engager et celles qui se sont engagées volontairement.

Source : Secrétariat du Forum mondial.

Entre 2014 et 2019, 73 % des pays en développement s'engageant à démarrer l'EAR à une date spécifique étaient soit des pays du G20, soit des pays en développement abritant un centre financier, soit avaient été identifiés comme une juridiction pertinente<sup>10</sup>, et ont donc été invités à s'engager sur une date définie pour leurs premiers échanges afin de garantir des conditions de concurrence équitables et le bon fonctionnement de la Norme. Les activités de renforcement des capacités menées par le Forum mondial pour aider à mettre en place les cadres juridiques nationaux et internationaux requis, les systèmes administratifs et informatiques nécessaires aux échanges, ainsi que les mesures appropriées de protection de la confidentialité et des données, ont permis d'aider ce groupe initial à procéder aux échanges à la date prévue.

Depuis 2020, une nette augmentation a été observée avec huit membres en développement s'engageant à une date spécifique, parmi lesquels les deux premiers "pays les moins avancés" (voir Graphique 7). Ces engagements n'ont pas été déclenchés par le processus de juridiction pertinente ou toute autre exigence externe, mais ont reflété un désir éclairé de participer à l'EAR pour en récolter les bénéfices, avec le soutien du Forum mondial.

**Graphique 7. Nombre cumulé de membres en développement engagés dans l'EAR par année d'engagement et par catégorie de juridictions en développement**



Note : Ce graphique illustre l'évolution de l'engagement des juridictions en développement en faveur de l'EAR entre 2014 et 2023, et utilise la classification du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour sa liste de pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement (<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>) : Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et pays les moins avancés (PMA).

Source : Secrétariat du Forum mondial.

<sup>10</sup> Le Forum mondial a mis en place un processus visant à identifier les juridictions pertinentes pour la mise en œuvre de la Norme afin de maintenir des conditions de concurrence équitables. Lorsqu'une juridiction est considérée comme pertinente, on attend d'elle qu'elle s'engage à procéder à des échanges dans le cadre de la Norme selon un calendrier précis.

## Aider les membres en développement non engagés à définir une date pour commencer l'EAR

**L'adoption accrue de l'EAR par les juridictions en développement a incité un plus grand nombre de juridictions non encore engagées à travailler avec le Forum mondial afin d'étudier une date appropriée pour le démarrage de l'EAR.** L'aide à la définition de cette date est un élément central de la Stratégie. Pour que la juridiction prenne une décision éclairée, tous les aspects de la mise en œuvre de l'EAR doivent être examinés en tenant compte des circonstances spécifiques de la juridiction aidée.

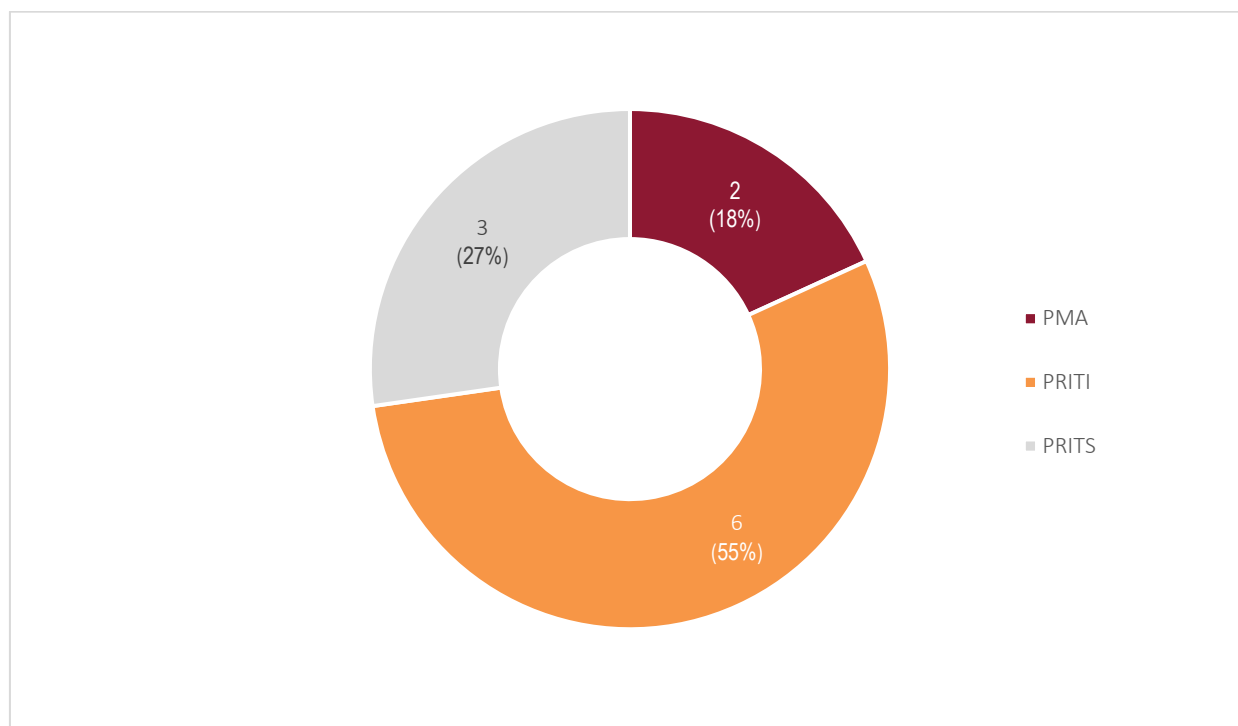
L'évaluation préliminaire de la maturité de la GSI proposée par le Secrétariat du Forum mondial constitue un élément essentiel et un point de départ. Elle fournit à la juridiction des délais pratiques généraux pour la mise en œuvre de tous les éléments de la Norme, en particulier les exigences en matière de confidentialité et de sauvegarde des données (y compris la GSI), qui sont très spécifiques à la juridiction et moins normalisées que les autres éléments de l'EAR (législation, accords et systèmes d'échange).

L'évaluation de la maturité de la GSI est proposée de manière proactive à tous les membres en développement intéressés, ainsi qu'aux juridictions qui souhaitent d'abord mettre en œuvre la déclaration CbC (en tenant compte du fait que les synergies avec la NCD pourraient conduire la juridiction aidée à être en position de force pour mettre également en œuvre la Norme). Parallèlement, une assistance technique sur mesure est fournie pour la mise en œuvre des autres composantes de la Norme.

Les demandes croissantes d'assistance ont augmenté l'intensité et les ressources nécessaires pour fournir un renforcement des capacités plus fort et plus diversifié au cours des dernières années, en particulier pour les juridictions disposant de moins de ressources. Le Secrétariat du Forum mondial a renforcé son équipe avec des spécialistes supplémentaires en matière de GSI et des conseillers en fiscalité pour les travaux en matière d'EAR. Des ressources supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour répondre aux demandes croissantes.

Le Secrétariat du Forum mondial travaille actuellement avec 11 membres en développement pour déterminer une date appropriée pour leurs premiers échanges automatiques (dont deux qui sont principalement intéressés par la mise en œuvre de la déclaration CbC), 73 % d'entre eux ayant moins de ressources (voir Graphique 8). Des étapes importantes ont déjà été franchies avec certaines de ces juridictions, qui devraient rendre publique la date choisie pour leurs premiers échanges automatiques en 2023 ou 2024.

**Graphique 8. Territoires en développement bénéficiant d'une assistance non encore engagés à une date précise, par catégorie**



Note : Classification du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour sa liste de pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement (<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>) : Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et pays les moins avancés (PMA).

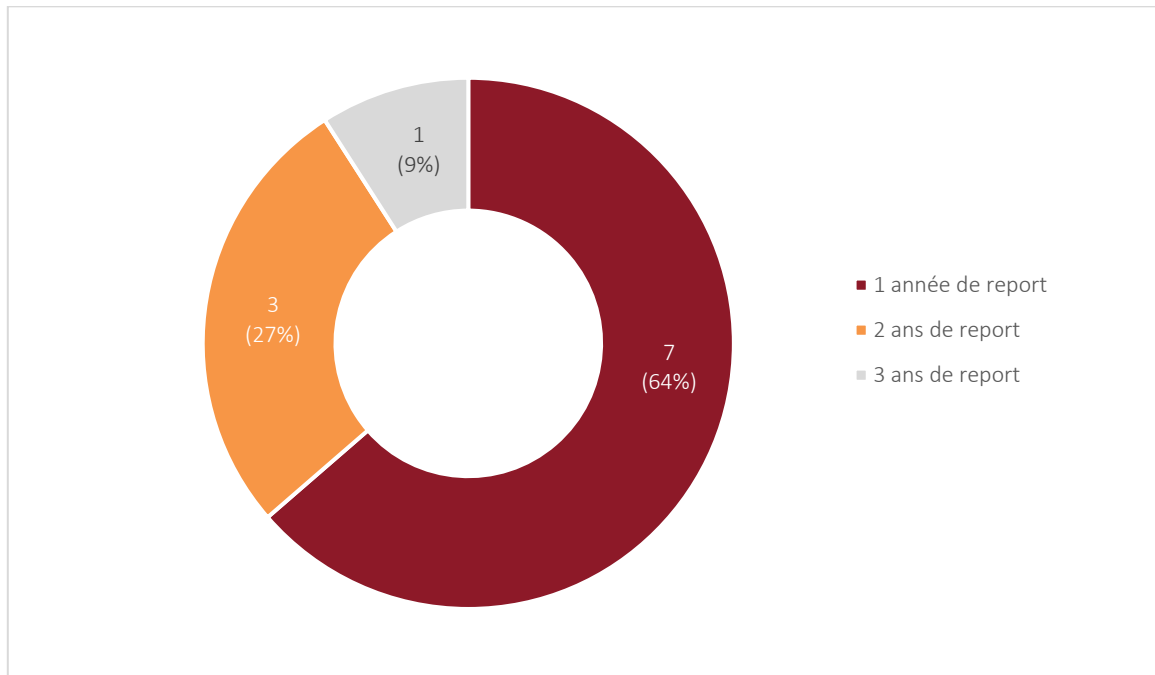
Source : Secrétariat du Forum mondial.

### **Un équilibre positif entre la date définie pour le premier échange et les activités de renforcement des capacités**

**Bien que l'objectif soit de définir une date aussi réaliste que possible, les juridictions en développement qui n'accueillent pas de centre financier peuvent réviser leur date d'engagement pour tenir compte de difficultés imprévues. Dans la pratique, ces reports ont été très limités.**

Jusqu'à présent, seules dix juridictions en développement ont demandé un report de la date de leurs premiers échanges. Dans la majorité des cas (60 %), le report a été limité à un an (voir Graphique 9).

### Graphique 9. Durée moyenne du report demandé par les pays en développement engagés



Note : Une juridiction en développement a demandé un report de trois ans mais a effectivement commencé à échanger un an à l'avance, et est donc considérée comme ayant reporté de deux ans sa date des premiers échanges.

Source : Secrétariat du Forum mondial

Plusieurs facteurs expliquent ces reports par les juridictions en développement : (i) les défis liés à la mise en œuvre précoce de la Norme, (ii) les ressources et les connaissances limitées, (iii) la difficulté d'adopter le cadre juridique requis, (iv) la mise en place de l'infrastructure informatique (par exemple, le portail d'EAR, la connexion au système de transmission commun (STC)), (v) la mise en place d'un niveau satisfaisant de confidentialité et de protection des données, et (vi) la mise en place de structures organisationnelles adéquates. Plus récemment, la pandémie de COVID-19 a retardé les activités de mise en œuvre de certaines juridictions en développement.

**Dans l'ensemble, la mise en œuvre des exigences en matière de confidentialité et de protection des données n'a pas été une cause importante de report pour les juridictions qui s'étaient initialement engagées jusqu'en 2022 et au-delà, car nombre d'entre elles ont passé avec succès leur évaluation de la confidentialité dans les délais impartis.** L'une des principales difficultés identifiées est la traduction des aspects très techniques de la Norme dans le droit national, en tenant compte de la tradition juridique de la juridiction. En particulier, la coordination entre le ministère des finances / l'administration fiscale et le ministère de la justice (ou similaire) a souvent retardé l'adoption du cadre juridique et a donc conduit à un report limité. Un autre défi important reste l'acquisition d'un portail d'EAR, en particulier dans la situation géopolitique et économique actuelle. Enfin, l'engagement envers le projet d'assistance technique au niveau politique et technique reste fondamental pour une mise en œuvre réussie.

# 5 Progrès importants dans la mise en œuvre des éléments essentiels de la Norme par les juridictions en développement

**Depuis 2020, le programme de renforcement des capacités de l'EAR s'est intensifié pour s'adapter et répondre efficacement aux besoins et aux demandes des juridictions en développement disposant de ressources et de capacités moindres et cherchant à mettre en œuvre la Norme. Alors que 86 % des juridictions en développement qui se sont engagées à commencer à échanger en 2019 ont été invité à s'engager pour garantir des conditions de concurrence équitables, 80 % de celles qui se sont engagées à commencer leurs premiers échanges en 2020 et au-delà n'ont pas été tenues de le faire. Parmi elles, un plus grand nombre de juridictions à faibles ressources mettent en œuvre la Norme et bénéficient d'un soutien technique renforcé de la part du Secrétariat du Forum mondial<sup>11</sup>.**

Le déploiement de la Stratégie a permis de réaliser d'importants progrès dans toutes les composantes de la mise en œuvre de la Norme, tant dans les pays en développement qui se sont engagés à échanger à une date définie que dans ceux qui envisagent de le faire.

## Un cadre juridique international et national généralement en place

Une assistance technique sur le cadre juridique requis pour l'EAR a été fournie dès le début de la mise en œuvre de la Norme. Il s'agissait d'un élément essentiel pour garantir que les juridictions en développement engagées en 2017-18 puissent respecter leur engagement. Ce travail s'est étendu et intensifié depuis lors, avec un impact positif.

### *Cadre juridique international*

Le cadre juridique international le plus simple et le plus courant, mis en œuvre par la quasi-totalité des juridictions engagées, est la combinaison de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) et de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (NCD-AMAC).

En mai 2023, les 48 juridictions en développement engagées ont toutes la MAAC en vigueur. C'est huit de plus qu'en 2019. En outre, sur les 11 membres en développement non encore engagés, qui bénéficient

<sup>11</sup> 16 juridictions en développement, dont 12 pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, 6 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 2 pays les moins avancés, se sont engagées à lancer l'EAR entre 2020 et 2026.

d'une assistance technique, 7 ont la MAAC en vigueur, 3 l'ont signée et 1 a entamé le processus de signature.

Trente-cinq juridictions en développement engagées ont le NCD-AMAC activé, neuf l'ont déjà signé et doivent l'activer dès que toutes les conditions sont remplies, et quatre ne l'ont pas encore signé. Depuis 2020, dix juridictions en développement ont signé le NCD-AMAC et sept l'ont activé. En outre, l'une des juridictions non engagées bénéficiant d'un soutien technique pour la mise en œuvre de la norme a déjà signé le NCD-AMAC.

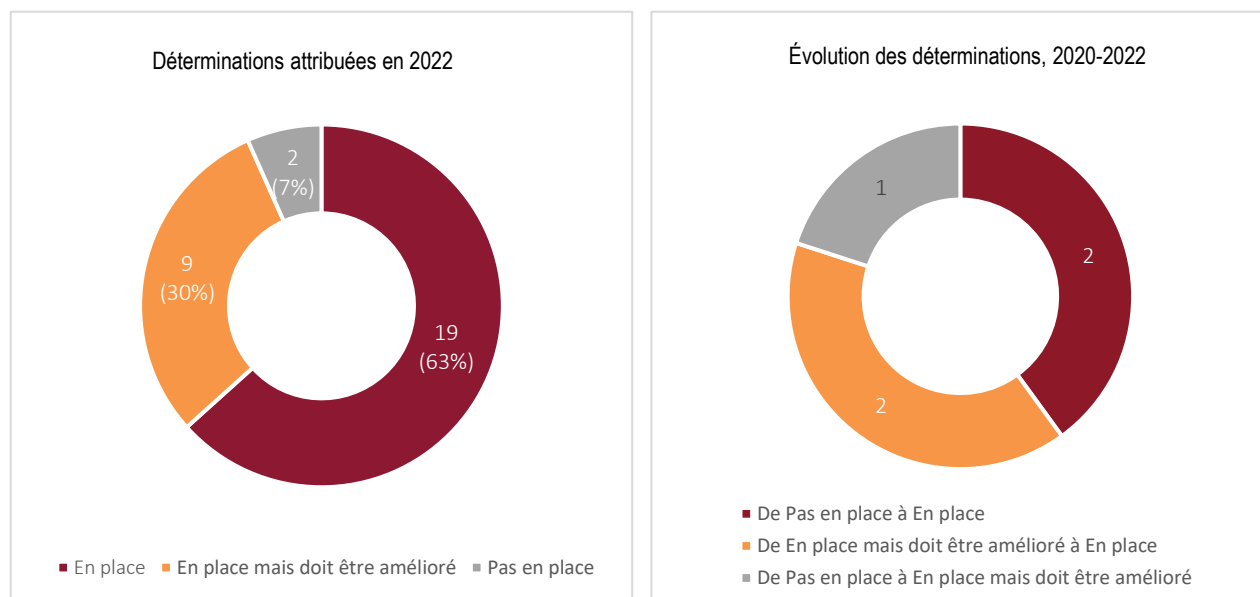
### ***Cadre juridique national***

Pour transposer la norme dans leur cadre juridique national, la grande majorité des juridictions ont introduit une législation primaire et secondaire. Conformément à la Stratégie, le Secrétariat du Forum mondial a élaboré de nouveaux modèles de législation pour soutenir les membres en développement (voir Annexe B). Depuis 2020, les progrès sont les suivants :

- Sept juridictions en développement qui se sont engagées à débiter l'EAR d'ici 2022 ont mis en place un tel cadre juridique, ce qui porte le nombre total à 35.
- Sur les 13 juridictions en développement qui se sont engagées à débiter l'EAR entre 2023 et 2026, 4 ont mis en place le cadre juridique primaire et secondaire, 5 ont leur législation primaire et travaillent sur la législation secondaire et 4 n'ont pas encore mis en place la législation primaire et secondaire.
- L'une des juridictions en développement qui n'a pas encore publié la date de son premier échange dispose déjà du cadre juridique nécessaire pour effectuer ses premiers EAR.

Suite au renforcement des capacités pour adapter la législation modèle aux circonstances spécifiques de la juridiction de mise en œuvre, le résultat du processus d'examen par les pairs de l'EAR est positif pour les juridictions qui ont déjà fait l'objet d'un tel examen. Le rapport d'examen par les pairs de l'EAR publié en 2022 a révélé que ces juridictions en développement disposent généralement d'un cadre juridique conforme à la Norme (voir le Graphique 10). Depuis 2020, à la suite d'une assistance technique visant à remédier aux lacunes précédemment identifiées dans leur cadre juridique, cinq membres en développement ont également amélioré les résultats de leur examen par les pairs.

## Graphique 10. Détermination du cadre juridique reçue par les pays en développement



Note : La structure des déterminations sur le cadre juridique est la suivante, classée par ordre décroissant de qualité : En place, En place mais doit être amélioré et Pas en place.

Source : OCDE (2022) : OCDE (2022), *Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers 2022*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/a0cbc79d-fr>.

## Mise en œuvre réussie des garanties de confidentialité et de protection des données

**Grâce au renforcement des capacités en matière de GSI, les juridictions en développement atteignent un niveau approprié de confidentialité et de protection des données et se qualifient avec succès pour les échanges réciproques.**

Les juridictions qui se sont engagées à procéder à des échanges automatiques en 2017-2018 ont dû se soumettre à des évaluations préalables de la confidentialité et de protection des données (qui sont largement axées sur les exigences de la GSI) par les pairs du Forum mondial au cours de l'année 2015-2016 afin d'être autorisées à commencer les échanges.

Les évaluations préalables à l'échange ont fait apparaître la nécessité de fournir une assistance technique en matière de GSI, principalement aux juridictions qui ont été identifiées dans ces évaluations comme devant améliorer certains aspects de la protection des données avant de pouvoir être autorisées à recevoir des données de la NCD de leurs partenaires.

En particulier, le Secrétariat du Forum mondial, y compris en partenariat avec des partenaires de développement, a fourni un soutien technique *ad hoc en* matière de GSI à sept juridictions en développement engagées en 2018, qui ont ensuite remédié avec succès à ces lacunes et ont réussi leur évaluation de suivi. Alors que la GSI était un nouveau domaine d'assistance pour le Secrétariat, cette assistance ciblée a permis à ces juridictions de se qualifier pour des échanges réciproques. Huit autres pays en développement ont également reçu une aide dans ce domaine, mais l'ampleur des lacunes à combler, le manque de ressources disponibles dans le pays et les différentes priorités politiques ne leur ont pas permis de réaliser des progrès suffisants. Toutefois, le travail a repris avec cinq de ces juridictions,



qui bénéficient désormais de la nouvelle approche de renforcement des capacités dans le cadre de la Stratégie de 2021, avec l'objectif d'être qualifié pour les échanges réciproques en 2023 ou 2024.

**Pour les juridictions qui se sont engagées à débiter l'EAR à partir de 2020, l'approche renouvelée de la GSI dans le cadre de la Stratégie a déjà produit des résultats très positifs (voir le Tableau 1).**

**Tableau 1. État et résultats de l'assistance technique en matière de gestion de la sécurité de l'information fournie aux pays en développement**

Pays en développement :	Préalable à l'échange				Après l'échange	Total
	Engagé pour 2017-2018	Engagé pour 2019-2022	Engagé pour 2023-2026	Pas encore engagé		
Autorisé pour les échanges réciproques sans assistance technique	10	-	-	-	4	10 <sup>(i)</sup>
Autorisé pour les échanges réciproques suite à l'assistance technique	7	8	2	-	-	17
Réception une assistance technique continue	8	-	11	10	3	31

Note : Ce tableau récapitule les résultats de l'assistance technique fournie en matière de GSI aux pays en développement en préparation de leurs examens par les pairs sur la confidentialité et la protection des données, ainsi que l'état d'avancement des programmes d'assistance technique en matière de GSI en cours.

<sup>(i)</sup> Le nombre total de dix juridictions en développement qui ont réussi leur évaluation sur la confidentialité et la protection des données sans recevoir d'assistance technique comprend les quatre juridictions qui ont réussi leur évaluation après échange.

Les juridictions participant à l'EAR sont soumises à un processus d'examen par les pairs afin d'évaluer leur cadre de confidentialité et de protection des données par rapport aux normes et bonnes pratiques internationalement reconnues. Les juridictions font l'objet d'une évaluation préalable à l'échange, puis d'une évaluation postérieure à l'échange. Le programme d'évaluation post-échange est en cours. Une assistance technique est proposée pour la préparation des évaluations pré- et post-échanges.

Source : Secrétariat du Forum mondial.

**Entre 2020 et 2022, dix juridictions en développement ont passé avec succès leur examen par les pairs en matière de confidentialité et de protection des données et se sont qualifiées pour des échanges réciproques après avoir été soutenues par le Secrétariat.** Onze autres juridictions en développement engagées ont été aidées, certaines d'entre elles nécessitant un soutien plus intensif. Parmi ces programmes, trois programmes d'assistance technique ont été conclus en 2023 en recommandant aux juridictions d'entamer leur processus d'examen par les pairs. En outre, au moins trois autres programmes devraient être achevés d'ici la fin de l'année 2023.

Dix autres juridictions bénéficient d'un soutien technique pour définir la date des premiers échanges en connaissance de cause. L'une d'entre elles est prête pour l'examen par les pairs de la confidentialité et de la protection des données. Sur la base des progrès réalisés à ce jour, il est permis de penser qu'un grand nombre de ces juridictions s'engageront et rendront publique la date des premiers échanges dans les années à venir.

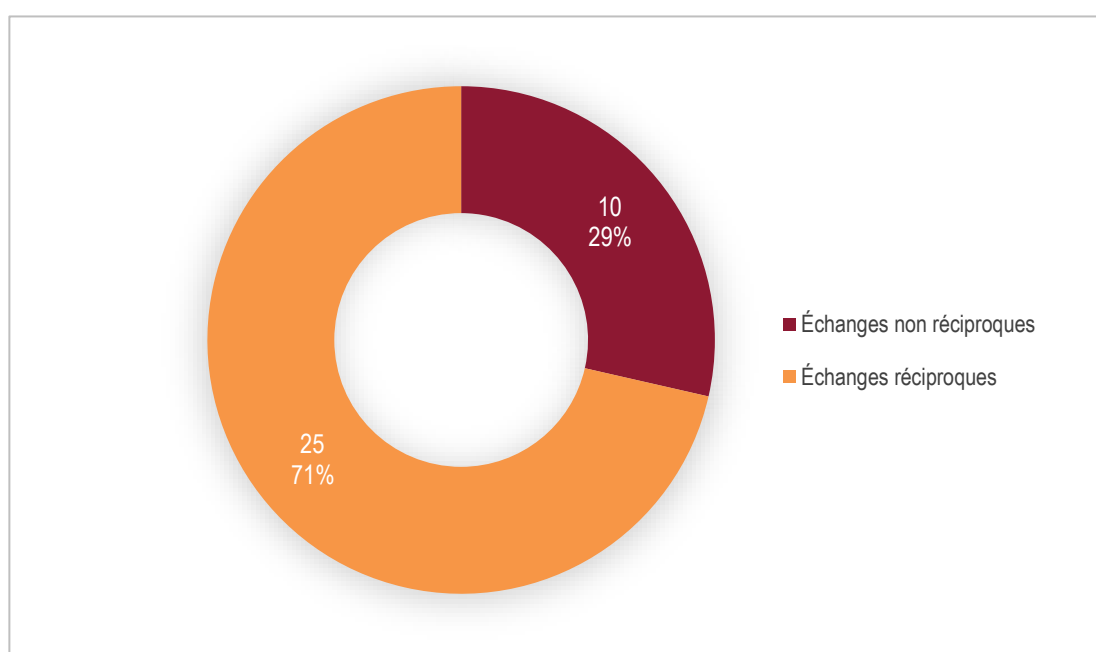
**Globalement, 35 juridictions en développement participent à l'EAR à la fin de l'année 2022, dont 25 de manière réciproque (71 %) (cf. Graphique 11).** Les dix autres juridictions sont des centres financiers, dont certains ont décidé de ne pas être réciproques. Néanmoins, certaines de ces juridictions prennent des mesures pour devenir réciproques à moyen terme et reçoivent une assistance technique. En outre, le Secrétariat du Forum mondial a également commencé à aider certaines juridictions réciproques à préparer leur évaluation après échange sur la confidentialité et la protection des données.

L'assistance technique en matière de GSI a nécessité beaucoup de ressources et, pour parvenir à ces développements encourageants, le Secrétariat a étendu son expertise interne non seulement pour fournir

une assistance technique bilatérale, mais aussi pour produire des outils de connaissance (par exemple des cours d'apprentissage en ligne, une boîte à outils et d'autres outils) afin de faciliter l'assistance bilatérale et de promouvoir le partage d'expériences et la coopération par le biais d'un réseau GSI (voir Annexe B).

En particulier, le Secrétariat du Forum mondial a récemment développé une approche tactique sur la confidentialité et la protection des données pour les pays en développement ayant de faibles ressources et capacités : il s'agit d'un document d'orientation sur la mise en œuvre d'un périmètre sécurisé à l'intérieur duquel serait traité les données de l'EAR et effectué les activités pertinentes d'analyse des données et de conformité<sup>12</sup>. Grâce à ces conseils, outils et aux activités connexes de sensibilisation et d'assistance technique bilatérale, le Secrétariat du Forum mondial entend marquer une nouvelle étape décisive dans son programme de renforcement des capacités en matière de GSI afin d'aider toutes les juridictions en développement intéressées à respecter les bonnes pratiques dans ce domaine et à accéder ainsi à toutes les formes d'échanges automatiques (y compris la déclaration CbC) dans un court laps de temps.

### Graphique 11. Statut de l'échange réciproque pour les membres en développement



Note : Ce graphique montre la proportion de membres en développement qui échangeaient des renseignements dans le cadre du Standard sur une base réciproque en décembre 2022. Le statut des juridictions non réciproques peut être volontaire car certaines juridictions ne souhaitent pas recevoir les données de la NCD (par exemple, absence d'un système de fiscalité directe) ou parce que des lacunes ont été identifiées dans leur cadre de confidentialité et de protection des données, auquel cas la juridiction peut être non réciproque à titre provisoire (c'est-à-dire jusqu'à ce que les lacunes soient comblées). Une assistance technique est fournie à ces dernières.

Source : Secrétariat du Forum mondial.

<sup>12</sup> OCDE (2023), *Orientation pour la mise en œuvre d'un périmètre sécurisé pour les échanges automatiques de renseignements*, disponible en anglais, français et espagnol pour les juridictions en développement sur demande.

## Progrès dans la mise en œuvre du cadre administratif et des systèmes informatiques pour les échanges

### Portail d'EAR

De nombreux pays en développement ont considéré la mise en œuvre comme un défi, en particulier lorsqu'il s'agit de trouver une solution pour (i) recevoir les données de la NCD des institutions financières déclarantes, (ii) préparer les données de la NCD et les envoyer aux partenaires de l'EAR concernés par l'intermédiaire du STC, et (iii) recevoir les données de la NCD de la part des partenaires de l'EAR. Il s'agit de disposer des fonds suffisants et de prendre des décisions stratégiques en termes d'achat d'une solution standard ou de développement d'une solution interne, y compris en faisant appel à des prestataires de services.

Suite à sa Stratégie, le Secrétariat du Forum mondial a commencé à fournir un soutien technique pour aider les juridictions en développement à concevoir leur portail d'EAR. En particulier, suite à l'assistance *ad hoc* fournie à quelques juridictions, il a développé en 2022 un document d'orientation qui est utilisé pour aider les administrations fiscales à décider et à mettre en œuvre une solution appropriée pour l'EAR, y compris en soulignant les considérations de prise de décision et de sécurité, ainsi qu'en fournissant des exigences commerciales de haut niveau sur les fonctionnalités du portail<sup>13</sup>. Des orientations ont déjà été fournies à 14 juridictions en développement.

### Système de transmission commun

Le STC constitue un "tuyau" sécurisé et crypté par lequel les juridictions, par l'intermédiaire de leurs autorités compétentes, peuvent s'échanger bilatéralement des renseignements fiscaux. Le STC est déjà utilisé par plus de 100 juridictions et permet l'échange de 25 formes de renseignements fiscaux, y compris les données de la NCD et les déclarations CbC.

Un soutien technique a été apporté à plus de 15 juridictions en développement à chaque phase de leur adhésion au STC par le biais d'une assistance spécifique, ainsi que par la publication récente d'une formation en ligne expliquant les principaux aspects du STC (voir Annexe B).

### Conformité administrative

La Norme exige que les juridictions veillent à ce que toutes les institutions financières déclarantes mettent en œuvre des procédures de diligence raisonnable et communiquent des renseignements complets et exacts sur tous les comptes financiers qui doivent être déclarés. À cette fin, elles doivent mettre en place un cadre de conformité efficace. Ce cadre doit consister en des règles et des procédures administratives visant à garantir la mise en œuvre effective et le respect des obligations de déclaration et des procédures de diligence raisonnable.

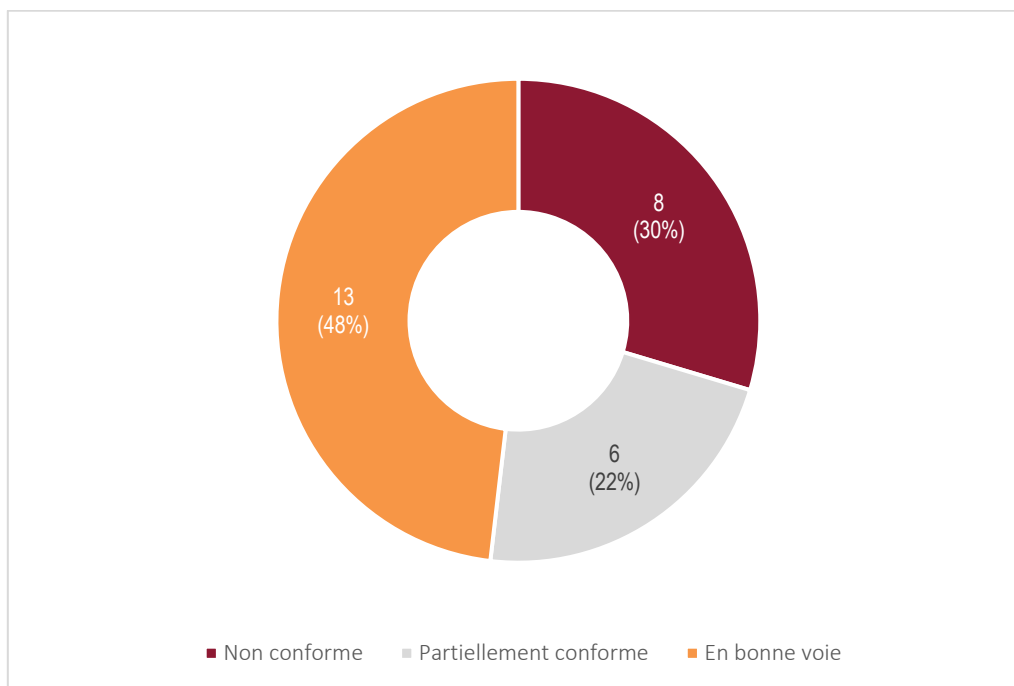
L'efficacité du cadre de conformité mis en place par les juridictions engagées est évaluée quelques années après leurs premiers échanges par le biais d'un processus d'examen par les pairs de l'EAR mené par le Forum mondial.

Des évaluations récentes ont révélé que de nombreuses juridictions, dont 14 pays en développement, ont eu du mal à concevoir et à mettre en œuvre un cadre de conformité efficace, ce qui leur a valu des notes non satisfaisantes (voir le Graphique 12). Dans le cadre de sa Stratégie, le Secrétariat du Forum mondial a élaboré un modèle de conformité administrative pour aider les juridictions à élaborer, améliorer et mettre

<sup>13</sup> OCDE (2022) *Orientation pour la conception et le développement d'une solution pour les échanges automatiques de renseignements*, disponible sur demande en anglais et en français pour les juridictions.

en œuvre leur propre stratégie de conformité administrative, a organisé des événements de partage des connaissances et a récemment publié des outils supplémentaires pour soutenir son programme d'assistance technique bilatérale, qui est en cours avec dix membres en développement.

### Graphique 12. Résultat de l'examen par les pairs de 2022 sur la mise en œuvre effective de la Norme par les juridictions en développement



Note : La structure des notes pour la mise en œuvre effective est la suivante, par ordre décroissant de qualité : En bonne voie (EBV), Partiellement conforme (PC) et Non conforme (NC).

Source :

OCDE (2023), *Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers 2022 (version abrégée)*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/a0cbc79d-fr>.

### Développer le soutien au renforcement des capacités pour une utilisation efficace des renseignements sur les comptes financiers reçus automatiquement

La plupart des juridictions chargées de la mise en œuvre n'en sont qu'aux premières étapes de l'exploitation et de l'utilisation des données de la NCD. Cependant, cette composante de la Stratégie est également essentielle, car l'utilisation efficace des données pour assurer la conformité, lutter contre l'évasion fiscale et d'autres FFI, et mobiliser les recettes est l'objectif principal de la norme.

Pour atteindre cet objectif et renforcer les capacités des membres en développement, le Secrétariat du Forum mondial a mis en place un programme d'assistance technique spécifique sur l'utilisation effective des données de la NCD. En particulier, le Secrétariat du Forum mondial aide les juridictions à développer leur propre stratégie en tenant compte de leurs spécificités.

S'appuyant sur les premiers programmes d'assistance technique bilatérale menés en 2019-2020, le Secrétariat du Forum mondial a établi les bases de ce programme d'assistance technique, qui est actuellement proposé à huit membres en développement<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Une fois qu'un membre en développement a établi sa propre stratégie d'utilisation effective et a bénéficié d'autres activités de renforcement des capacités du Secrétariat du Forum mondial, il peut également bénéficier d'un soutien supplémentaire par le biais d'un projet « inspecteurs des impôts sans frontières » de l'OCDE et de PNUD, qui transfère des connaissances et des compétences aux fonctionnaires des impôts des pays en développement en utilisant une approche pragmatique, "l'apprentissage par la pratique", dans le respect de règles de confidentialité strictes.

# 6 Conclusion

La Stratégie du Secrétariat du Forum mondial visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement porte ses fruits. Non seulement les juridictions en développement sont plus nombreuses à s'engager en faveur de l'EAR, mais elles respectent également leurs engagements grâce à des cadres juridiques solides et à une mise en œuvre efficace dans la pratique. Les juridictions en développement bénéficient également de la Norme en matière de lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI, et de mobilisation des recettes nationales.

La mise en œuvre réussie de la Norme par les juridictions en développement envoie un signal positif aux autres et dissipe le mythe selon lequel la coopération fiscale par le biais de l'EAR leur est inaccessible. Conscients des avantages de la norme et rassurés par le soutien complet apporté par le Secrétariat du Forum mondial, de plus en plus de pays en développement prennent des mesures en vue de sa mise en œuvre.

Le renforcement des capacités sera plus que jamais essentiel pour garantir que les juridictions en développement disposant de moins de ressources participent effectivement à l'EAR dans un avenir proche. Ces juridictions représentent 73 % des 44 membres du Forum mondial qui ne se sont pas encore engagés sur une date spécifique pour leurs premiers échanges automatiques, et la plupart des nouveaux membres du Forum mondial à l'avenir appartiendront probablement à cette catégorie. Ils auront besoin d'un soutien renforcé dans toutes les composantes de la Norme, non seulement pour sa mise en œuvre, mais aussi pour une utilisation efficace et effective des données reçues.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue de son programme de renforcement des capacités, le Secrétariat du Forum mondial continuera à adapter son offre aux besoins des juridictions en développement.

Le renforcement de l'expertise interne en matière de GSI est une priorité. Il est essentiel d'aider toutes les juridictions intéressées à définir une date appropriée pour les premiers échanges automatiques sur la base d'un plan d'action structuré. Le soutien apporté aux juridictions en développement en matière de confidentialité et de protection des données devrait être adapté à leurs besoins et circonstances spécifiques, notamment en approfondissant le niveau d'assistance pour les juridictions disposant de ressources et de capacités moindres et en garantissant la durabilité des changements mis en œuvre.

Les juridictions en développement qui participent à l'EAR doivent également exploiter les données de la NCD. Le Secrétariat du Forum mondial est prêt à répondre à cette demande croissante par le biais d'un soutien bilatéral, ainsi que par le développement d'outils, de conseils et d'approches innovantes pour exploiter les données à des fins de conformité fiscale, conformément aux pratiques modernes de l'administration fiscale.

Le rôle croissant des échanges automatiques dans les questions fiscales internationales, ainsi que les ajouts à la Norme existante, obligeront également le Secrétariat à être proactif et à anticiper d'autres besoins spécifiques de renforcement des capacités des juridictions en développement.

S'appuyant sur sa Stratégie et avec le soutien financier renouvelé de ses partenaires donateurs, le Secrétariat du Forum mondial continuera à offrir son expertise et son savoir-faire uniques pour libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement.

# Annex A. État des engagements relatifs à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR)

**Tableau A.1. Engagements de mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, au 31 mai 2023**

<b>Juridictions ayant procédé aux premiers échanges en 2017 (49)</b>
Allemagne, Afrique du Sud, Anguilla, Argentine, Belgique, Bermudes, Bulgarie, Colombie, Corée, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Îles Caïmanes, Îles Féroé, Îles Vierges britanniques, Îles Turques et Caïques, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexico, Montserrat, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Suède
<b>Juridictions ayant procédé aux premiers échanges en 2018 (51)</b>
Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Azerbaïdjan <sup>2</sup> , Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine (République populaire de), Costa Rica, Curaçao, Dominique <sup>3</sup> , Émirats arabes unis, Groenland, Grenade, Hong Kong (Chine), Îles Cook, Îles Marshall, Indonésie, Israël, Japon, Liban, Macao (Chine), Malaisie, Maurice, Monaco, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue <sup>3</sup> , Pakistan <sup>2</sup> , Panama, Qatar, Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin <sup>3</sup> , Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Singapour, Suisse, Trinité-et-Tobago <sup>3</sup> , Türkiye, Uruguay, Vanuatu
<b>Juridictions ayant procédé aux premiers échanges en 2019 (2)</b>
Ghana <sup>2</sup> , Koweït <sup>4</sup>
<b>Juridictions ayant procédé aux premiers échanges en 2020 (3)</b>
Nigeria <sup>2</sup> , Oman <sup>4</sup> , Pérou <sup>2</sup>
<b>Juridictions ayant procédé aux premiers échanges en 2021 (3)</b>
Albanie <sup>2, 6</sup> , Équateur <sup>2</sup> , Kazakhstan <sup>5</sup>
<b>Juridictions ayant procédé aux premiers échanges en 2022 (2)</b>
Jamaïque <sup>2</sup> , Maldives <sup>2</sup>
<b>Juridictions procédant aux premiers échanges d'ici 2023 (5)</b>
Jordanie <sup>6</sup> , Monténégro <sup>6</sup> , Thaïlande <sup>6</sup> , Ouganda <sup>3</sup> , Ukraine <sup>3</sup>
<b>Juridictions procédant aux premiers échanges d'ici 2024 (4)</b>
Géorgie <sup>2</sup> , Kenya <sup>2</sup> , Moldavie <sup>2</sup> , Tunisie <sup>2</sup>
<b>Juridictions procédant aux premiers échanges d'ici 2025 (3)</b>
Arménie <sup>2</sup> , Maroc <sup>2</sup> , Rwanda <sup>2</sup>
<b>Juridictions procédant aux premiers échanges d'ici 2026 (1)</b>
Mongolie <sup>2</sup>
<b>Pays en développement qui n'ont pas été invités à s'engager et qui n'ont pas encore fixé de date pour la première année d'échanges (44)</b>
Algérie, Angola, Biélorussie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Eswatini, Gabon, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Lesotho, Libéria, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République dominicaine, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Viet Nam, Zimbabwe

**Notes :**

1. Les États-Unis ont entrepris des échanges automatiques d'informations conformément à la FATCA à partir de 2015 et ont conclu des accords intergouvernementaux (IGA) avec d'autres juridictions à cette fin. Les IGA du modèle 1A conclus par les États-Unis reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'atteindre des niveaux équivalents d'échange automatique d'informations avec les juridictions partenaires. Ils comportent également un engagement politique à poursuivre l'adoption de réglementations et à défendre et soutenir la législation pertinente afin de parvenir à des niveaux équivalents d'échange automatique réciproque.
2. Les pays en développement qui n'hébergent pas de centre financier et à qui il n'a pas été demandé de s'engager sur une date spécifique pour l'échange d'informations, mais qui l'ont fait volontairement.
3. Ces juridictions n'ont pas encore commencé les échanges.
4. Les pays développés qui ont rejoint le Forum mondial après le processus d'engagement mené en 2014. Il leur a donc été demandé de s'engager sur un calendrier particulier lors de leur adhésion.
5. La Jordanie, le Kazakhstan, le Monténégro et la Thaïlande ont été soumis au processus du Forum mondial visant à identifier les juridictions pertinentes pour la mise en œuvre de la norme d'EAR et, s'ils étaient considérés comme pertinents, ils auraient dû s'engager à échanger dans le cadre de la norme d'EAR selon un calendrier particulier. Ils se sont toutefois engagés volontairement à mettre en œuvre la norme d'EAR.
6. L'Albanie s'est volontairement engagée pour 2021 mais a commencé les échanges en 2020.



## Annex B. Outils de renforcement des capacités du Forum mondial , 2020-2023

### Informations accessibles au public :

- Boîte à outils pour la mise en œuvre de la norme sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (2021) (anglais, arabe, espagnol et français)
- Une boîte à outils pour devenir partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (2020) (anglais, français et espagnol)
- Boîte à outils pour la gestion de la confidentialité et de la sécurité de l'information (2020) (anglais, français et espagnol)

### Informations disponibles sur demande :

- Modèle de législation basé sur l'approche "copier-coller" (2022) (anglais et français)
- Modèle de stratégie de conformité administrative (2022) (anglais, français et espagnol)
- Outil de suivi des notifications NCD et son glossaire (2022) (anglais, français et espagnol)
- Méthodologie pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques en matière de conformité administrative - Matrice des risques (2023) (anglais, français et espagnol disponibles sous peu)
- Lignes directrices et termes de référence pour un responsable de la sécurité de l'information et une structure de gouvernance de la sécurité de l'information (2021) (anglais et français)
- Modèle de politique générale de sécurité de l'information (2021) (anglais et français)
- Modèle de politique d'utilisation appropriée (2021) (anglais et français)
- Modèle de politique "Apportez votre équipement personnel" (2021) (anglais et français)
- Modèle de politique d'accès distant (2021) (anglais et français)
- Recommandations sur les aspects de sécurité de l'information dans le cadre du travail à distance (2022) (anglais et français)
- Modèle de politique de gestion des vulnérabilités (2022) (anglais et français)
- Modèle de cadre de gestion des risques liés à la sécurité de l'information (avec modèle de registre des risques) (2022) (anglais et français)
- Outil d'auto-évaluation de la confidentialité pour les autorités non fiscales (projet d'utilisation plus large) (2022) (anglais et espagnol)
- Orientation pour la conception et le développement d'une solution pour les échanges automatiques de renseignements (2022) (anglais et français)
- Orientation pour la mise en œuvre d'un périmètre sécurisé pour les échanges automatiques de renseignements (2023) (anglais et français, espagnol disponibles prochainement)

### Modules d'apprentissage en ligne

- Échange automatique de renseignements 2022 (anglais, français et espagnol)
- Comprendre le cadre de gestion de la sécurité de l'information (2022) (anglais (versions française et espagnole disponibles prochainement))

- Introduction au système de transmission commun (STC) (2023) (anglais (versions française et espagnole disponibles prochainement))
- Atelier sur l'utilisation efficace des données de l'EAR (4-5 octobre 2021) (anglais, français et espagnol)
- Événement de partage d'expérience sur le modèle de stratégie de conformité administrative de la NCD (6 et 9 février 2023) (anglais)

## Tableau B.1. Renforcement des capacités en matière d'échange automatique de renseignements chiffrés, 2020 - mai 2023

Assistance technique sur l'EAR	
<p>Plus de 55 juridictions ont bénéficié d'une assistance technique bilatérale en 2022 sur tout ou partie des éléments clés de la mise en œuvre de la Norme : cadre juridique international et national, conformité administrative, STC, GSI, utilisation effective des données de la NCD.</p> <p>Plus de 320 réunions virtuelles ont été organisées pour faire avancer les travaux techniques avant que des visites sur place ne soient envisagées, dont 136 sur la GSI.</p> <p>Plus de 145 rapports d'assistance technique ont été fournis aux pays en développement, couvrant des domaines clés de la mise en œuvre de la Norme, dont 61 sur le cadre juridique et 54 sur la GSI.</p>	
Ateliers de sensibilisation et d'information sur l'EAR	
Ateliers de sensibilisation à l'EAR	18 événements présentant les avantages de l'EAR, les éléments essentiels à sa mise en œuvre et l'assistance disponible, auxquels ont assisté 1 787 participants.
Formation à l'EAR	28 événements techniques sur des éléments spécifiques de la norme (par exemple, atelier sur la législation, consultation avec l'industrie financière, formation en matière de GSI) auxquels ont participé 3 731 personnes.
Réseau des experts de la GSI	5 événements organisés dans le cadre du réseau de GSI pour discuter de questions techniques entre des experts de l'administration fiscale des membres du Forum mondial, y compris des juridictions en développement. Ces événements ont été suivis par 345 participants.
Outils de connaissance sur l'EAR	
Boîtes à outils, outils et documents d'orientation <sup>15</sup>	Le Forum mondial a élaboré et publié trois boîtes à outils en plusieurs langues pour soutenir la mise en œuvre des éléments clés de la Norme. En outre, il a également élaboré et mis à disposition sur demande 15 outils et documents d'orientation, dont 11 sur la GSI. Ces outils et documents d'orientation ont déjà été partagés avec plus de 75 juridictions.
Cours d'apprentissage en ligne et webinaires enregistrés <sup>16</sup>	Le Forum mondial a développé et publié 5 cours d'apprentissage en ligne, dont 3 sur la GSI, et a mis à disposition 3 webinaires enregistrés sur l'EAR.
Réseau de GSI	
<p>Lancé fin 2021, le réseau GSI est une plateforme permettant aux membres du Forum mondial de partager leurs meilleures pratiques et expériences, créant ainsi une communauté dont l'objectif ultime est d'améliorer les cadres de confidentialité et de protection des données. Le réseau de GSI compte actuellement 210 représentants désignés de 69 juridictions, dont 33 pays en développement. Le réseau concentre en un seul lieu virtuel de multiples ressources, y compris des forums de discussion sur des sujets spécifiques et des documents pertinents de la GSI à partager avec les membres. En tant que plateforme d'interaction et de partage d'expériences entre les juridictions, y compris les membres développés et en développement, le réseau joue un rôle important dans le développement de la confidentialité et de la protection des données parmi tous les membres du Forum mondial.</p>	

<sup>15</sup> <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/publications-et-documents.htm>

<sup>16</sup> <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/apprentissage-en-ligne-forum-mondial.htm>

## Annex C. Donateurs du programme de renforcement des capacités du Forum mondial



Allemagne



Norvège



Sénégal

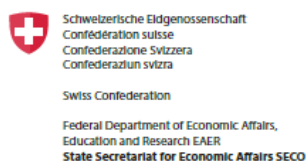


France



Ministry of Foreign Affairs

Pays-Bas



Suisse



Japon



Royaume-Uni



Union européenne

# FORUM MONDIAL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES

## État d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) est un organisme multilatéral chargé de veiller à ce que les juridictions du monde entier adhèrent à la norme de transparence et d'échange de renseignements sur demande et à la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR) et les mettent effectivement en œuvre. En 2014, tous les membres du Forum mondial ont adopté la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (la Norme) qui, près d'une décennie plus tard, s'est avérée être l'un des outils les plus puissants pour lutter contre l'évasion fiscale et dissuader le non-respect de la loi. Pour garantir que les juridictions en développement participent effectivement à l'EAR, le Secrétariat du Forum mondial a mis au point un programme de renforcement des capacités qui a évolué au fil du temps afin d'obtenir des résultats positifs tout en exploitant les enseignements tirés du passé pour s'améliorer en permanence. Le Secrétariat a lancé une stratégie innovante en 2021 pour libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement (la Stratégie), mettant sur papier une approche renouvelée expérimentée avec succès depuis 2020.

À la demande de la présidence du G20, le présent rapport du Secrétariat du Forum mondial fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne la participation des juridictions en développement à l'EAR dans le cadre de la stratégie, en s'appuyant sur le vaste programme de renforcement des capacités et sur les activités de sensibilisation entreprises.



Pour plus d'informations :



[www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence)



[gftaxcooperation@oecd.org](mailto:gftaxcooperation@oecd.org)



[@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax)



[OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/oecd-tax)